

Les solutions sécurité

pour les petits
établissements
recevant du public



BAES/NOUVELLE ALARME INCENDIE TYPE 4

Où installer une alarme incendie de type 4 ?

Comme tous les ERP, les petits établissements recevant du public doivent être équipés d'une installation de sécurité comportant une alarme incendie et un éclairage de sécurité.

L'installation est définie selon l'activité et l'effectif du public qui fréquente l'établissement.

Le système de sécurité minimum est constitué d'un coffret d'alarme incendie type 4 à pile et de blocs d'éclairage de sécurité BAES



Stockés chez votre distributeur Legrand, l'alarme type 4 et les BAES, vous permettent de proposer et d'installer très rapidement une solution sécurité dans le strict respect de la Réglementation (voir tableau simplifié ci-contre).

Pour une information complémentaire, nous vous conseillons de vous reporter au guide sécurité.

1^{re} CONDITION2^e CONDITION

LES ÉTABLISSEMENTS OÙ UNE ALARME TYPE 4 EST SUFFISANTE

	Nombre maximum de personnes								Nombre maximum* de personnes handicapées	
	< 20	< 100	< 120	< 200	< 300	< 700	< 1500	> 1500	rez de chaussée	autre niveau
Administration									-	-
Archives		(1)		(2)					4 pers. ou 10%	2 pers. ou 1%
Bal	(3)	(4)	(2)						2 pers. ou 5%	2 pers. ou 1%
Banque									-	-
Bar									4 pers. ou 10%	2 pers. ou 1%
Bazar									4 pers. ou 2%	2 pers. ou 0,5%
Bibliothèque		(1)		(2)					4 pers. ou 10%	2 pers. ou 1%
Billard (salle de)									2 pers. ou 5%	2 pers. ou 1%
Boissons (débit de)									4 pers. ou 10%	2 pers. ou 1%
Brasserie									4 pers. ou 10%	2 pers. ou 1%
Bureau (recevant du public)									-	-
Café									4 pers. ou 10%	2 pers. ou 1%
Centre commercial									4 pers. ou 5%	2 pers. ou 2%
Centre de documentation		(1)		(2)					4 pers. ou 10%	2 pers. ou 1%
Cinéma									2 pers. ou 5%	2 pers. ou 1%
Collège ¹									2 pers. ou 1,5%	2 pers. ou 1,5%
Conférences (salle de)									2 pers. ou 5%	2 pers. ou 1%
Dancing ou salle de danse	(3)	(4)	(2)						2 pers. ou 5%	2 pers. ou 1%
Discothèque	(3)	(4)	(2)						2 pers. ou 5%	2 pers. ou 1%
Documentation (centre de)		(1)		(2)					4 pers. ou 10%	2 pers. ou 1%
École primaire									2 pers. ou 1,5%	2 pers. ou 1,5%
Église									-	5 pers. ou 10%
Établissement de culte									-	5 pers. ou 10%
Établissement d'enseignement sup. ¹									2 pers. ou 5%	2 pers. ou 5%
Établissement de thermalisme		(2)							-	-
Exposition (salle d')									4 pers. ou 2%	2 pers. ou 0,5%
Exposition commerciale (salle d')									4 pers. ou 2%	2 pers. ou 0,5%
Exposition culturelle									4 pers. ou 10%	2 pers. ou 1%
Galerie marchande									4 pers. ou 5%	2 pers. ou 2%
Garderie									2 pers. ou 1,5%	2 pers. ou 1,5%
Gare aérienne ou souterraine									-	-
Hôpital de jour		(2)							-	-
Lycée									2 pers. ou 1,5%	2 pers. ou 1,5%
Magasin de vente									4 pers. ou 2%	2 pers. ou 0,5%
Mairie									-	-
Manège équestre (couvert)									-	5 pers. ou 10%
Mosquées									-	5 pers. ou 10%
Musées									4 pers. ou 10%	2 pers. ou 1%
Omnisports (salle)									-	5 pers. ou 10%
Patinage (piste couverte)									-	5 pers. ou 10%
Piscine couverte									-	5 pers. ou 10%
Refuge de montagne									-	-
Restaurant									4 pers. ou 10%	2 pers. ou 1%
Salle de réunion/audition/conférence									2 pers. ou 5%	2 pers. ou 1%
Salle d'exposition commerciale									4 pers. ou 2%	2 pers. ou 0,5%
Salle de jeux									2 pers. ou 5%	2 pers. ou 1%
Salle omnisports									-	5 pers. ou 10%
Synagogue									-	5 pers. ou 10%
Temple									-	5 pers. ou 10%
Théâtre									2 pers. ou 5%	2 pers. ou 1%

¹ sans locaux à sommeil

(1) effectif maxi. par étage ou sous-sol

(2) effectif maxi. pour l'ensemble des niveaux

(3) effectif maxi. en sous-sol

(4) effectif maxi par étage

* Choisir le plus grand nombre entre le chiffre et le % du nombre total de personnes obtenu.

NOTA : Si l'une des conditions n'est pas remplie, un équipement d'alarme supérieur est nécessaire (voir Guide Sécurité Legrand).

EXEMPLE : vous pouvez installer une alarme type 4 dans un bar situé en rez-de-chaussée, s'il reçoit moins de 700 personnes, et un nombre maximum de 70 personnes handicapées (10% de l'effectif total).



Déterminer l'alarme de type 4 à installer

ALARME INCENDIE TYPE 4

4



Le coffret d'alarme à pile réf. 405 51

Il est réservé aux très petites installations ne nécessitant pas plus d'un déclencheur et d'une alarme sonore.

Équipé d'un déclencheur manuel rouge intégré, le coffret à pile émet le son d'alarme générale normalisé.

La charge de la pile 9 V alcaline alimentant le coffret est testée automatiquement déclenchant un signal visuel et sonore en cas d'usure.



Le tableau d'alarme 1 boucle réf. 405 61

Il s'installe dans les locaux où 3 points de diffusion sonores suffisent (voir tableau p. 5).

Sur activation d'un déclencheur manuel, le tableau d'alarme et éventuellement 2 diffuseurs sonores complémentaires émettent le son d'alarme générale normalisé.

L'alimentation secteur 230 V est secourue par une batterie assurant une autonomie de 10 jours en veille et 5 mn en alarme. Un voyant jaune en face avant signale une défaillance de la batterie.

La mise au repos du tableau pour sauvegarder la batterie en cas de fermeture de l'établissement est assurée par la télécommande (voir p. 8).



Le tableau d'alarme 2 boucles réf. 405 62

Il s'installe dans des locaux nécessitant plus de 3 points de diffusion sonores (voir tableau p. 5).

Les 2 boucles de déclencheurs manuels permettent une localisation du déclenchement par zone.

Ce tableau émet le son d'alarme générale normalisé et permet l'implantation de 24 diffuseurs sonores supplémentaires (voir p. 5).

Un contact auxiliaire sur le tableau change d'état lors d'un déclenchement et permet la commande d'asservissements (fermeture de portes coupe feu par exemple).

Le mode test permet un essai rapide du bon fonctionnement de l'installation.

L'alimentation secteur 230 V est secourue par une batterie assurant une autonomie de 10 jours en veille et 5 mn en alarme. Un voyant jaune en face avant signale une défaillance de la batterie.

La mise au repos du tableau pour sauvegarder la batterie en cas de fermeture de l'établissement est assurée par la télécommande (voir p. 8).

OPTION : son continu pour une utilisation en sonnerie d'école par exemple. Il est relié soit à une horloge programmée, soit à un poussoir pour une utilisation manuelle.

TABLEAU D'ÉQUIVALENCE

Nouvelle référence	405 51	405 61	405 62
Ancienne référence	406 51	406 62 Avec utilisation de 2 diffuseurs sonores maxi.	406 62 Avec utilisation de plus de 2 diffuseurs sonores, d'un contact auxiliaire et/ou du son continu

Définir les équipements complémentaires

ALARME INCENDIE TYPE 4

5



réf. 380 12/13/35/75
Reportez-vous en page 925 du catalogue 2006

DÉCLENCHEUR MANUEL

Il déclenche l'alarme après une pression sur la membrane du coffret.

Il doit être placé à chaque niveau, dans les espaces de circulation (escaliers, couloirs, halls d'entrée) et à 1,30 m environ du niveau du sol.

Les déclencheurs manuels avec indicateur mécanique d'état offrent une plus grande lisibilité de l'état (en veille ou activé) du déclencheur.

Un déclencheur manuel étanche (IP 67) permet de traiter les locaux humides.



réf. 415 08
Reportez-vous en page 925 du catalogue 2006

DIFFUSEUR SONORE 90 dB

Il s'installe lorsque le diffuseur sonore incorporé au tableau d'alarme ne suffit pas à ce que le signal d'évacuation soit audible de tout point du bâtiment.

Le nombre de diffuseurs supplémentaires à installer doit être déterminé en fonction du niveau sonore ambiant et de la structure interne du bâtiment (voir tableau ci-dessous).

Nombre de diffuseurs selon l'alarme :

- 2 maxi. avec alarme réf. 405 61
- 24 maxi. avec alarme réf. 405 62

SUPERFICIE COUVERTE PAR UN DIFFUSEUR SONORE 90 dB :

Types de locaux	Niveau sonore ambiant	Surface couverte en champ libre	Surface couverte avec cloisonnement
Entrepôts et magasins	55 dB	2 000 m ²	1 000 m ²
	60 dB	700 m ²	400 m ²
Bureaux	65 dB	300 m ²	100 m ²
	70 dB	80 m ²	20 m ²
Usines	75 dB	15 m ²	10 m ²

EXEMPLE DE LA PAGE 11 : dans des bureaux de 200 m², avec cloisonnement et niveau sonore ambiant de 65 dB, vous devez installer un diffuseur sonore en plus de celui intégré au tableau d'alarme type 4.

? Comment installer une alarme incendie de type 4 ?

ALARME INCENDIE TYPE 4

6



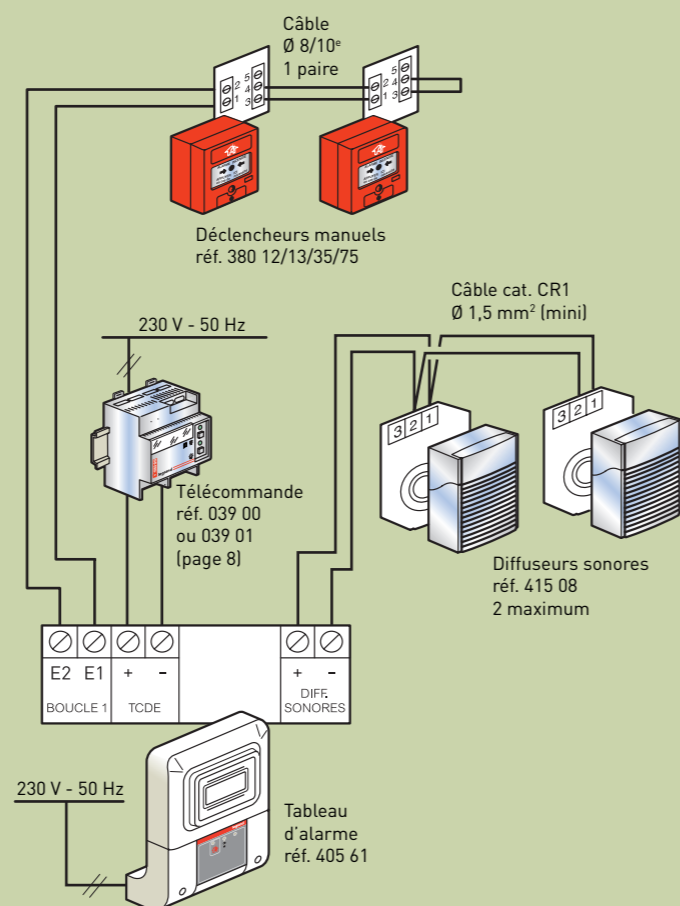
Réf. 405 51

Le coffret d'alarme à pile ne nécessite aucun câblage



Réf. 405 61

Principe d'installation du tableau d'alarme 1 boucle



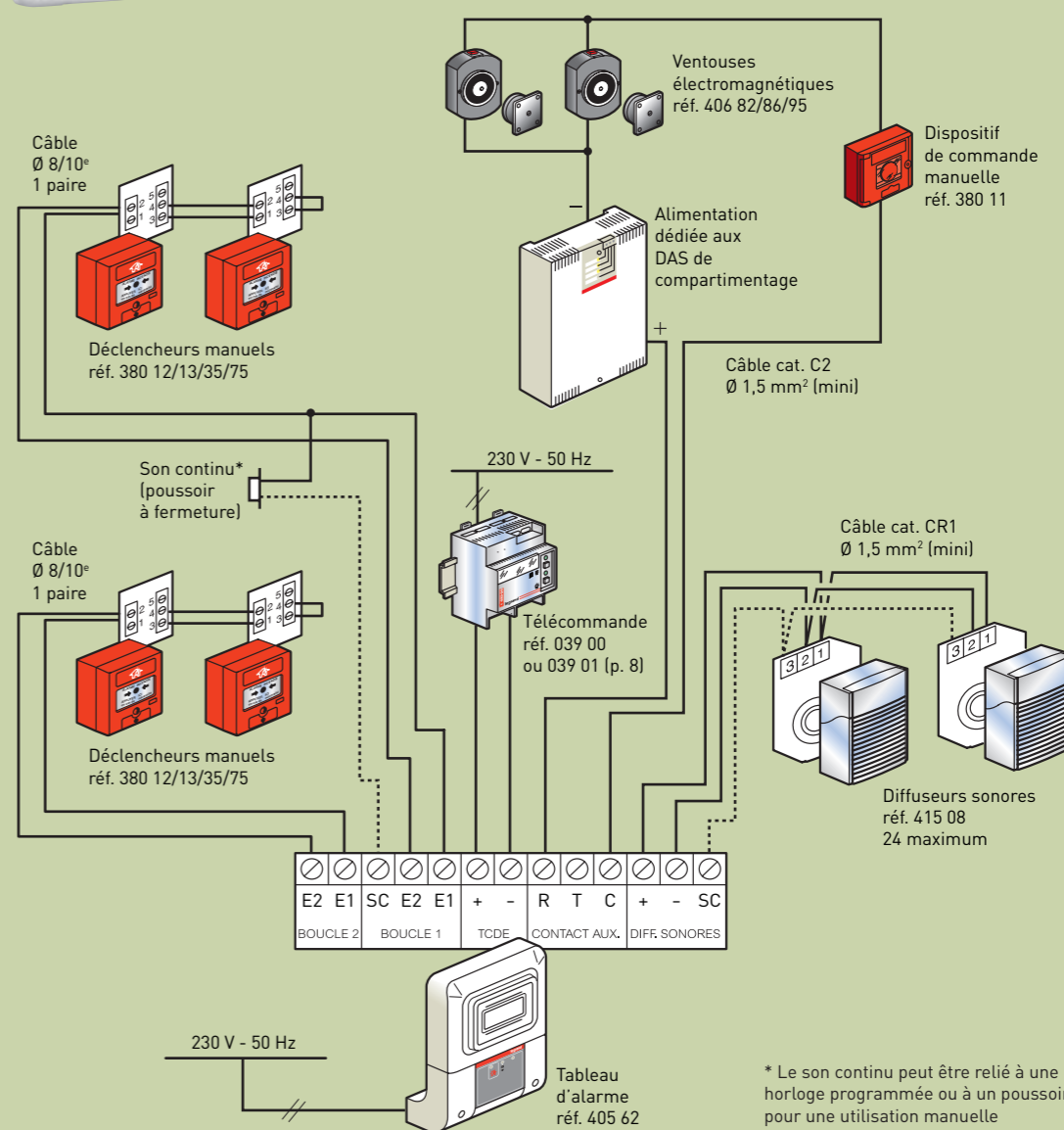
ALARME INCENDIE TYPE 4

7



Réf. 405 62

Principe d'installation du tableau d'alarme 2 boucles



* Le son continu peut être relié à une horloge programmée ou à un poussoir pour une utilisation manuelle (exemple : sonnerie dans les écoles).



Déterminer l'éclairage de sécurité à installer

La signalisation de sécurité doit être visible en tout point du bâtiment et doit baliser les cheminements et issues de secours empruntés par le public pour l'évacuation des lieux

QUELLES SONT LES DEUX FONCTIONS DE L'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ ?

L'ÉCLAIRAGE D'ÉVACUATION

Permet l'évacuation du public en assurant l'éclairage des cheminements, des sorties, des obstacles, des changements de direction et des indications de balisage (voir p. 11).

L'ÉCLAIRAGE D'AMBIANCE OU ANTI-PANIQUE

Permet de maintenir un éclairage uniforme pour garantir la visibilité du public et des obstacles afin d'éviter tout risque de panique. (voir p. 11).

INSTALLATION EN SAILLIE



Réf 625 40 + 625 80 + 625 82

INSTALLATION EN ENCASTRÉ



Réf 625 40 + 625 83

INSTALLATION EN SAILLIE



Réf 625 65

INSTALLATION EN ENCASTRÉ



Réf 625 65 + 625 96



Réf 625 25

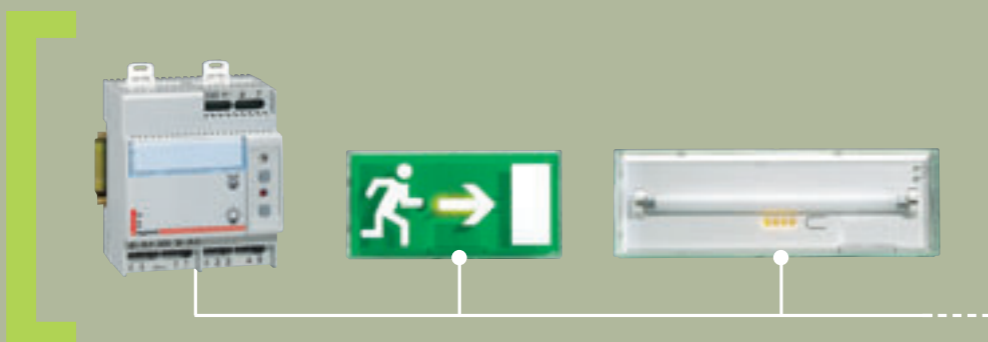


Réf 625 25 + 625 95

AVANTAGE LEGRAND

Tous les blocs d'éclairage de sécurité sont SATI (Système Automatique de Test Intégré).

Télécommande multifonctions réf. 039 00 ou standard réf. 039 01 permet de commander d'un seul point ou à distance par interrupteur à clé, la mise au repos de l'ensemble de l'installation d'éclairage de sécurité et l'alarme type 4 en cas de coupure secteur volontaire



Caractéristiques principales d'une signalisation réglementaire



BAES ARCORM™

Pictogramme d'évacuation (NF X 08-003) blanc sur fond vert (ISO 3864)

Flèche de grande dimension pour une meilleure visibilité

Étiquette transparente offrant une meilleure lisibilité de signalisation tout en préservant l'éclairage de sécurité

BAES SATI-ÉVOLUTIF



QUELLES ÉTIQUETTES DOIT-ON INSTALLER ?

Étiquettes réglementaires



Les pictogrammes réglementaires sont normalisés et doivent être blancs représentés sur un fond vert. Ils doivent répondre :

- à l'article CO42 du règlement de sécurité
- aux normes NF X08-003
- à la norme ISO 3864

SORTIE DE SECOURS Les étiquettes additionnelles "Sortie" et "Sortie de secours" ne doivent être installées qu'en complément des étiquettes réglementaires.

SIGNALISATION EXTINCTEURS ET RIA

Les équipements de lutte contre l'incendie non apparents doivent être signalés par un panneau conforme à la norme NF X 08-003

BLOCS ÉQUIPÉS :



625 41 + 625 83 + 625 86



625 25 + 610 09

ÉTIQUETTES SEULES :



625 86



625 87



610 08



610 09

? Où installer l'éclairage de sécurité ?

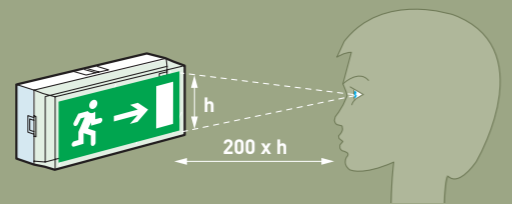
QUELLES SONT LES RÈGLES D'IMPLANTATION DES BLOCS ET LUMINAIRES D'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ ?

Réglementation :
Article EC 8, 9, 10
Article EC 12 §3, 7 et 8

	Éclairage d'évacuation	Éclairage d'ambiance ou anti-panique
RÈGLES	<ul style="list-style-type: none"> Tous les 15 m dans les cheminements ⁽¹⁾ à chaque sortie et issue de secours à chaque changement de direction à chaque obstacle à chaque changement de niveau aux sorties des salles et locaux 	<ul style="list-style-type: none"> Flux lumineux minimal de 5 lumens/m² La distance (d) entre 2 blocs ou 2 luminaires doit être inférieure ou égale à 4 fois leur hauteur (h) au-dessus du sol (conformément à la formule $d \leq 4h$) Chaque local doit être éclairé par au moins 2 blocs ou luminaires
SALLES ET LOCAUX CONCERNÉS	<ul style="list-style-type: none"> Effectif : ≥ 50 personnes Superficie : étage et rez-de-chaussée $> 300 \text{ m}^2$ sous-sol $> 100 \text{ m}^2$ 	<ul style="list-style-type: none"> Effectif : ≥ 100 personnes en étage ou au rez-de-chaussée ≥ 50 personnes en sous-sol

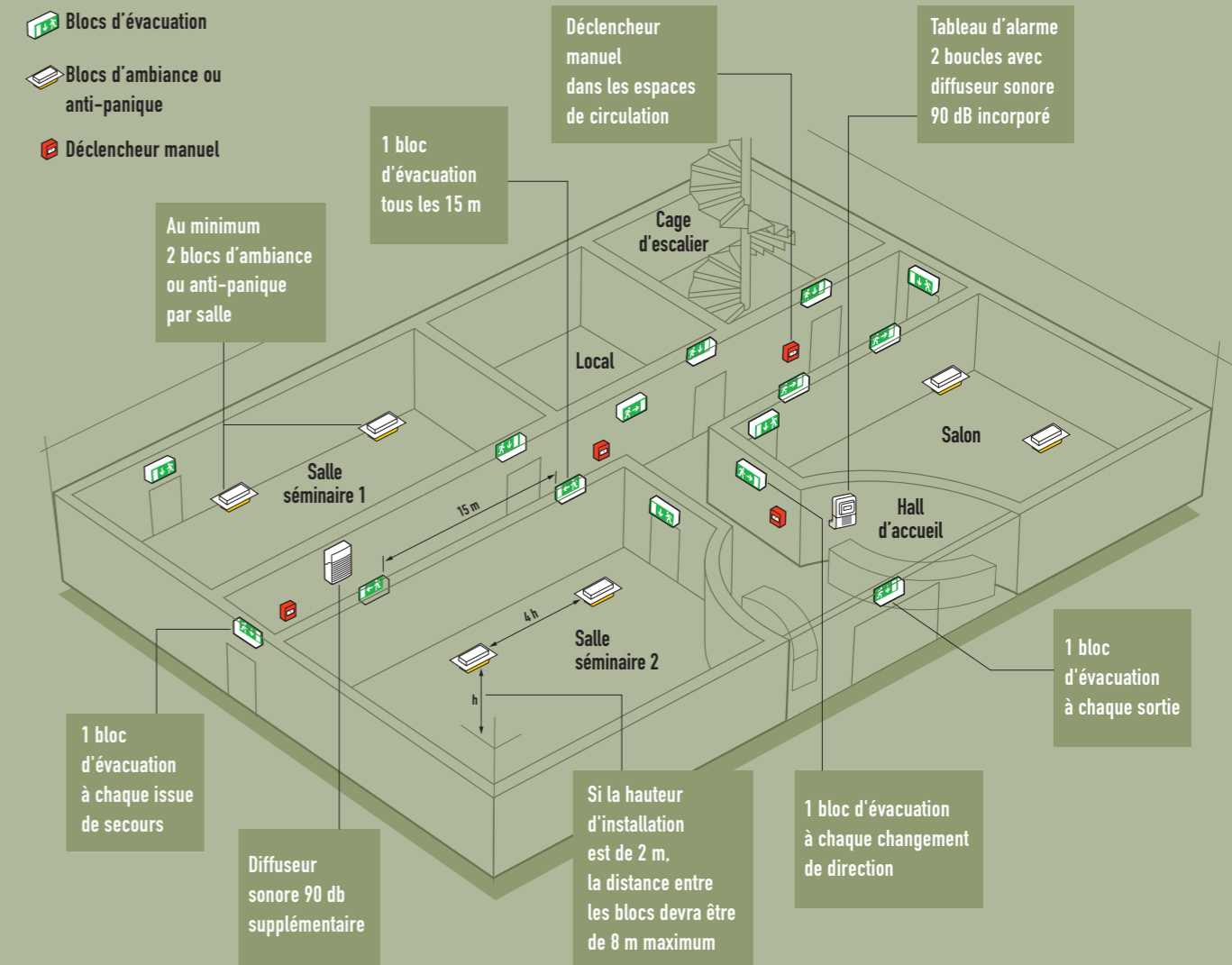
(1) Les cheminements peuvent être enclouonnés ou matérialisés à l'intérieur d'une salle ou d'un local

Important :
L'installation doit toujours garantir la visibilité de l'éclairage de sécurité, où que l'on se trouve dans l'établissement.

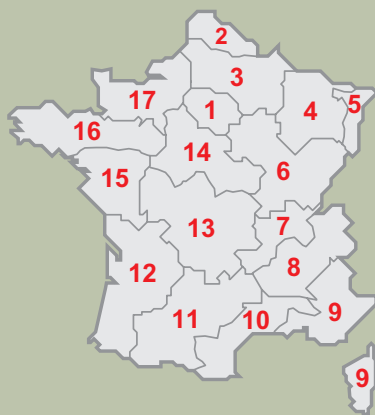


Les étiquettes transparentes installées sur les blocs offrent une visibilité 2 fois supérieure à celle des étiquettes opaques posées à proximité des blocs.

EXEMPLE D'IMPLANTATION



Agences régionales



1. Région parisienne

75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95
Tél. : 01 49 72 52 00
Fax : 01 49 72 92 38
@ : agence-legrand.paris@legrand.fr

2. Nord

59 - 62
Tél. : 03 28 33 86 00
Fax : 03 20 89 18 66
@ : agence-legrand.lille@legrand.fr

3. Picardie - Champagne - Ardennes

02 - 08 - 51 - 60 - 80
Tél. : 03 26 40 05 20
Fax : 03 26 82 15 82
@ : agence-legrand.reims@legrand.fr

4. Lorraine

52 - 54 - 55 - 57 - 88
Tél. : 03 83 98 08 09
Fax : 03 83 98 61 59
@ : agence-legrand.nancy@legrand.fr

5. Alsace

67 - 68
Tél. : 03 88 77 32 32
Fax : 03 88 77 00 87
@ : agence-legrand.strasbourg@legrand.fr

6. Bourgogne - Franche-Comté

10 - 21 - 25 - 39 - 70 - 71 - 89 - 90
Tél. : 03 80 71 27 26
Fax : 03 80 71 22 80
@ : agence-legrand.dijon@legrand.fr

7. Rhône

01 - 42 - 43 - 69
Tél. : 04 78 69 87 42
Fax : 04 78 69 87 59
@ : agence-legrand.lyon@legrand.fr

8. Alpes

07 - 26 - 38 - 73 - 74
Tél. : 04 76 48 61 15
Fax : 04 76 96 50 20
@ : agence-legrand.grenoble@legrand.fr

9. Provence - Côte d'Azur

04 - 05 - 06 - 13 (sauf Arles) - 2A - 2B - 83 - Monaco
Tél. : 04 42 90 28 28
Fax : 04 42 90 28 39
@ : agence-legrand.aix-en-provence@legrand.fr

10. Languedoc

11 - 30 - 34 - 66 - 84 - Arles
Tél. : 04 99 13 74 74
Fax : 04 99 13 74 89
@ : agence-legrand.montpellier@legrand.fr

11. Midi Pyrénées

09 - 12 - 31 - 32 - 46 - 48 - 65 - 81 - 82
Tél. : 05 62 57 70 70
Fax : 05 62 57 70 71
@ : agence-legrand.toulouse@legrand.fr

12. Sud Ouest

16 - 17 - 24 - 33 - 40 - 47 - 64
Tél. : 05 57 29 07 29
Fax : 05 57 29 07 30
@ : agence-legrand.bordeaux@legrand.fr

13. Auvergne - Limousin

Exclusivement pour contacts commerciaux des départements suivants :
03 - 15 - 19 - 23 - 36 - 63 - 86 - 87
Tél. : 05 55 30 58 24
Fax : 05 55 06 09 07
@ : agence-legrand.limoges@legrand.fr

14. Centre

18 - 28 - 37 - 41 - 45 - 58
Tél. : 02 38 22 65 65
Fax : 02 38 22 54 54
@ : agence-legrand.orsans@legrand.fr

15. Pays de Loire

44 - 49 - 79 - 85
Tél. : 02 28 09 25 25
Fax : 02 28 09 25 26
@ : agence-legrand.nantes@legrand.fr

16. Bretagne

22 - 29 - 35 - 53 - 56 - 72
Tél. : 02 99 23 67 67
Fax : 02 99 23 67 68
@ : agence-legrand.rennes@legrand.fr

17. Normandie

14 - 27 - 50 - 61 - 76
Tél. : 02 35 59 65 10
Fax : 02 35 59 93 33
@ : agence-legrand.rouen@legrand.fr

Formation clients

Innoval - 87045 Limoges cedex - France
☎ 05 55 06 88 30 ou 05 55 06 72 56
Fax : 05 55 06 74 91
@ : formation.innoval@legrand.fr

Relations Enseignement Technique

☎ 05 55 06 88 05
Fax : 05 55 06 88 62

Service Prescription Internationale

☎ : 01 49 72 52 00
Fax : 01 48 97 17 47
@ : prescription.paris@legrand.fr

Service Export

☎ : 05 55 06 87 87
Fax : 05 55 06 75 55
@ : direction-export.limoges@legrand.fr

service Relations Pro

0810 48 48 48 (prix appel local)

du lundi au vendredi 8h à 18h
Courrier : 128 av. de Lattre de Tassigny
87045 Limoges Cedex - France
Fax : 0810 48 00 00 (prix appel local)
E-mail : accessible sur legrand.fr



LEGRAND SNC
snc au capital de 6 200 000 €
RCS Limoges 389 290 586
Code A.P.E. 516 J
N° d'identification TVA
FR 15 389 290 586

Siège social

128, av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
87045 Limoges Cedex - France
☎ : 05 55 06 87 87 +
Fax : 05 55 06 88 88